



RAPPORT D'ÉVALUATION

Version définitive

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité**

du Cégep Gérald-Godin

Décembre 2018

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Cégep Gérald-Godin s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep Gérald-Godin, couvrant la période d'observation 2012-2016 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 30 mai 2017. Un comité dirigé par un président l'a analysé, puis a effectué une visite à l'établissement du 19 au 21 septembre 2017². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, la Commission des études, la régie du Collège, la régie pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep Gérald-Godin, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, deuxième édition, juin 2015, 79 p.

2. Outre M. Michel Lauzière, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Dominique Béraud, conseillère pédagogique du Collège de Rosemont, M. Roger Bouchard, directeur des études à la retraite du Cégep de Lévis-Lauzon, et M^{me} Carole Lanoville, professeure à l'Université du Québec à Montréal. Le comité était assisté de M^{me} Véronique Dion, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Murielle Lanciault, présidente de la Commission, et M^{me} Virginie Bérubé, agente de recherche de la Commission, accompagnaient le comité à titre d'observatrices.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Le Cégep Gérard-Godin est un établissement d'enseignement collégial public de la région administrative de Montréal créé en 1995 pour desservir la population d'expression francophone de l'Ouest-de-l'Île. Le site principal de formation, où sont offerts les programmes d'études de la formation ordinaire et quelques programmes d'études de la formation continue, est situé dans l'ancien noviciat des Pères de Sainte-Croix, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Depuis 2009, les programmes de la formation continue se donnent essentiellement à Dollard-des-Ormeaux. Le Collège s'est donné pour mission d'offrir une formation collégiale de haut niveau en français, d'offrir aux entreprises et à la population des services de formation et de perfectionnement adaptés aux exigences de leur développement ainsi que d'offrir des services permettant aux allophones et aux anglophones de participer à la vie collective et de promouvoir la vie socioculturelle francophone dans l'Ouest-de-l'Île.

Le Collège offre à la formation ordinaire, trois programmes préuniversitaires et six programmes techniques menant au diplôme d'études collégiales (DEC), en plus du cheminement *Tremplin DEC*. Douze programmes de la formation continue mènent à l'attestation d'études collégiales (AEC) et au DEC. Les programmes d'études techniques de la formation ordinaire et de la formation continue appartiennent aux familles des techniques biologiques, physiques, humaines et de l'administration.

Au cours de la période d'observation, de 2012 à 2016, le Collège a connu une augmentation de sa population étudiante et de son personnel en 2013-2014, pour diminuer par la suite. La population étudiante a toutefois augmenté de nouveau en 2016-2017, notamment à la formation technique et au cheminement *Tremplin DEC*. Selon les données de l'automne 2016, le Collège offrait de la formation à 1523 étudiants, dont 80 % à la formation ordinaire et 20 % à la formation continue. À la formation ordinaire, les 1211 étudiants étaient répartis comme suit : 60 % pour la formation préuniversitaire, 30 % pour la formation technique et 10 % pour le cheminement *Tremplin DEC*. Quant aux employés, leur nombre totalisait 202 personnes à l'automne 2016 dont 141 professeurs permanents et non permanents, 15 professionnels, 9 cadres et 37 employés de soutien.

Le Cégep Gérard-Godin compte sept directions et services, soit la Direction générale et six directions et un service qui en relèvent : la Direction des études, la Direction du service de la formation continue et du service aux entreprises, la Direction des ressources financières, la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources matérielles et informatiques de même que le Service des communications. La Direction des études comprend trois directions adjointes qui sont responsables des activités d'enseignement,

de la vie étudiante, du soutien à l'apprentissage et de la bibliothèque ainsi que du registrariat, de l'organisation et du cheminement scolaire. Bien que la Direction générale ait changé au cours de la période d'observation, le directeur des études et le président du conseil d'administration ont été présents tout au long du processus.

Le Cégep Gérard-Godin se distingue par la mise en œuvre de l'approche programme dans son institution. L'organisation des départements se fait en fonction des programmes. Ainsi, les départements programmes regroupent des professeurs qui sont attirés à un programme, tout en continuant d'appartenir à une discipline. Les professeurs de la formation générale et des disciplines contributives sont ainsi regroupés dans les départements programmes tout en faisant partie de ce que le Collège nomme regroupements disciplinaires.

La démarche d'autoévaluation

Les travaux d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Cégep Gérard-Godin ont débuté avec l'élaboration du devis en novembre 2015 et se sont terminés avec l'adoption du rapport par le conseil d'administration en mai 2017. Un comité d'autoévaluation, mandaté par la Direction des études, a été formé afin de réaliser l'exercice. Il était composé du directeur des études, de la directrice adjointe des études responsable du service des activités d'enseignement, du directeur et de la coordonnatrice de la formation continue et des services aux entreprises ainsi que de la conseillère pédagogique au Service des activités d'enseignement. Le comité avait pour mandat de prendre connaissance de divers documents relatifs à l'évaluation du système d'assurance qualité, puis d'analyser les données portant sur chacune des composantes et de soumettre un rapport d'autoévaluation pour adoption au conseil d'administration. Dans le cadre de l'opération, le Collège a déterminé deux enjeux : l'appropriation d'une nouvelle démarche d'évaluation et la réalisation d'une collecte et d'une analyse de données dans un délai précis et avec des ressources limitées.

En plus de contextualiser l'opération en présentant brièvement le Collège et ses mécanismes institutionnels, le devis élaboré par le comité d'autoévaluation décrit principalement la démarche du Collège. Il précise la composition et les responsabilités du comité d'évaluation ainsi que les consultations prévues et les enjeux liés à l'exercice. La méthodologie adoptée par le Collège est ensuite présentée, notamment les critères et les sous-critères d'évaluation, le processus de collecte et d'analyse des données ainsi que les éléments de démonstration et les documents à l'appui. Le devis comprend aussi les échéanciers prévus. À la suite de la présentation du devis à la Commission des études, celui-ci a été adopté par le conseil d'administration en février 2017.

Afin de procéder à l'autoévaluation de son système d'assurance qualité, le Collège s'est appuyé sur des données qualitatives et quantitatives recueillies par la Direction des

études, soit des documents institutionnels, des données produites par le Collège, des résultats de sondage auprès des étudiants et des professeurs ainsi que les données du service régional d'admission du Montréal métropolitain. Des consultations auprès des étudiants, du personnel et des membres du conseil d'administration ont été menées spécifiquement dans le cadre de cette opération. L'ensemble de ces données a été analysé et interprété par le comité. Celui-ci a fait intervenir, à différentes étapes, des membres du personnel. Le rapport a été soumis pour validation à diverses instances.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

La Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGPE) guide le Collège pour veiller à la qualité de ses programmes d'études. La politique actuelle du Collège a été adoptée en juin 2012. La responsabilité de la gestion institutionnelle des programmes d'études, donc de l'application de la PIGPE, à la formation ordinaire et à la formation continue, revient à la Direction des études. La politique assure la qualité et le développement des programmes de manière à permettre au Collège de remplir sa mission et de mettre en œuvre son projet éducatif.

Dans le but d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages, le Collège met en œuvre une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). La plus récente version de la politique a été adoptée par le conseil d'administration en avril 2016. Cette politique contient des ajustements mineurs à la version précédente qui avait été adoptée en 2013. Tout comme celle de 2013, la version actuelle de la politique a été jugée entièrement satisfaisante par la Commission. La PIEA du Collège est sous la responsabilité du directeur des études et valorise la présence de modes d'évaluation transparents, pertinents, justes et équitables, dans le respect des étudiants et des pratiques professionnelles des professeurs.

Le *Plan stratégique 2016-2021* du Cégep Gérard-Godin, incluant le plan de réussite, a été adopté par le conseil d'administration du Collège en novembre 2016. Lors de l'évaluation de ce plan, en mars 2017, la Commission a jugé qu'il était généralement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Il est précisé dans le plan du Collège que la responsabilité de la gestion du processus de planification stratégique revient à la Direction générale. Elle doit notamment veiller à ce que toutes les étapes soient réalisées et que la reddition de comptes soit effectuée. Lors de la période d'observation, c'est principalement le *Plan stratégique 2011-2015* qui était en place. La Commission avait examiné ce plan en décembre 2011 et avait jugé qu'il était conforme et comprenait tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le Cégep Gérard-Godin s'est doté d'une PIGPE afin d'assurer la qualité des programmes offerts à la formation ordinaire et à la formation continue. Cette politique fait en sorte que la gestion administrative et pédagogique demeure entièrement vouée à la mission éducative du Collège. Elle définit et encadre les modalités de gestion, d'élaboration et d'évaluation des programmes d'études en plus de détailler l'approche-programme comme elle est conçue et mise en œuvre au Collège. Les responsabilités des différents acteurs intervenant dans chacune des étapes de la gestion des programmes d'études sont aussi précisées. La PIGPE prescrit un cycle d'évaluation en profondeur aux sept ans, que le Collège nomme évaluation périodique. Ces évaluations permettent de dresser un portrait complet des programmes et de consigner, dans un plan, des actions à réaliser eu égard aux constats et aux enjeux. Les évaluations tiennent compte des six critères d'évaluation de la Commission, soit la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme. Si le comité responsable de l'évaluation choisit de ne pas traiter des six critères, une justification doit être présentée dans le devis et être adoptée par la Commission des études. Les évaluations de programme prennent aussi l'évaluation des apprentissages en considération. Le Collège réalise un suivi annuel pour chacun des programmes d'études et un suivi d'implantation pour les nouveaux programmes ou les programmes révisés. Des évaluations ponctuelles, mais complètes de programme peuvent avoir lieu dans les cas où des lacunes importantes se dégagent de ces suivis.

Pendant la période d'observation, le Collège a, conformément à son calendrier d'évaluation, révisé les programmes *Sciences de la nature*, *Technologie des systèmes ordinés*, *Technologie de la production pharmaceutique* et *Sciences humaines*. Les

programmes révisés ont par la suite fait l'objet d'un suivi d'implantation, puis d'un suivi annuel comme il est prévu pour l'ensemble des programmes.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la **pertinence** de ses programmes d'études. Dans le cadre des suivis annuels des programmes d'études et d'implantation des nouveaux programmes, le Collège procède à une collecte de données quantitatives et qualitatives. Les étudiants et les finissants de la formation ordinaire et de la formation continue sont interrogés sur leur niveau de satisfaction à l'égard de leur programme par l'entremise d'un sondage. L'adéquation des compétences acquises par les étudiants avec les exigences du marché du travail est aussi vérifiée auprès des employeurs au moyen d'un questionnaire d'évaluation du stagiaire et de visites en milieux de stage. En ce qui a trait aux programmes préuniversitaires, des partenariats avec l'université de Montréal et Concordia ainsi que l'offre de programmes DEC-BAC permettent au Collège de demeurer informé sur les besoins de ce secteur. L'ensemble des données recueillies est acheminé aux départements programmes et aux regroupements sous forme de tableaux de bord produits par la Direction des études. Ces derniers sont examinés conjointement avec de l'information transmise par les universités sur le cheminement des étudiants et leur placement. Lorsque des points à améliorer se dégagent de l'analyse de ces données dans l'un ou l'autre des deux secteurs de formation, des actions en vue d'améliorer la pertinence du programme se retrouvent aux plans de travail annuels des instances concernées ou inscrites au calendrier d'évaluation de programme. L'état d'avancement des actions est présenté dans les bilans annuels des départements programmes, des regroupements et du Service de la formation continue. À la suite de difficultés de recrutement dans un programme, le Collège a entrepris de nouvelles démarches, notamment une relance auprès des diplômés et une participation à des regroupements professionnels afin de vérifier si les objectifs et les standards répondent aux attentes de ces groupes. Le Collège prévoit systématiser ces pratiques afin d'obtenir plus régulièrement des informations relatives à la pertinence de ses programmes d'études, ce que la Commission l'encourage à faire. Finalement, un regard critique sur la pertinence est également porté au moment des évaluations en profondeur de programme menant à un DEC ou à une AEC. Le comité d'évaluation s'attarde sur les liens entre le programme, les besoins à satisfaire et la réussite des diplômés sur le marché du travail ainsi qu'à l'université. La Direction des études voit à ce que les propositions de changements, consignées dans les rapports d'évaluation et adoptées par le conseil d'administration, soient inscrites dans les plans de travail, pour lesquels une

reddition de comptes sous forme de bilan est effectuée en fin d'année. À la formation continue, un conseiller pédagogique produit un bilan du plan d'action pour la Direction de la formation continue et une copie est transmise à la Direction des études.

Le processus de gestion des programmes d'études, balisé par la PIGPE, permet au Collège de veiller à leur **cohérence**. Lors de l'élaboration des programmes à la formation ordinaire, un comité composé de représentants des disciplines principales et contributives élabore un plan de formation. Une fois adopté par le conseil d'administration, les professeurs s'appuient sur ce document pour rédiger les plans-cadres. Le Service des activités d'enseignement de la Direction des études met à la disposition des professeurs une grille de validation des plans-cadres pour assurer la présence d'éléments prescrits par la PIEA, dont l'objectif terminal, l'énoncé de la compétence, les éléments de compétence visés ainsi que les modalités d'évaluation. Les plans-cadres, accompagnés de la grille de cours, font l'objet d'une première validation par la coordination des départements programmes ou des regroupements ou par un conseiller pédagogique à la formation continue. Les professeurs sont tenus d'apporter des modifications aux documents jusqu'à ce qu'ils soient jugés conformes à la PIEA et cohérents avec le plan de formation. Une fois adoptés, ils sont acheminés à la Direction des études qui procède, à l'aide de la même grille, à une vérification finale de leur conformité avec la PIEA. L'adoption des plans de cours se fait selon le même cheminement et leur adéquation avec les objectifs et les standards de cours est ainsi vérifiée. Les bilans de suivi de l'implantation de nouveaux programmes permettent également au Collège de porter un regard critique sur la cohérence, notamment en proposant des modifications à la séquence d'apprentissage. Le cas échéant, un suivi étroit de la première cohorte du programme est réalisé. De plus, si des lacunes liées à la cohérence se dégagent de l'analyse des données perceptuelles recueillies dans le cadre des suivis annuels, le département programme ou le regroupement concerné organise des groupes de discussion pour clarifier l'objet de l'insatisfaction et recueillir des suggestions d'amélioration qui seront subséquentement intégrées dans les plans de travail. Finalement, le Collège s'arrête sur l'adéquation des plans de cours aux plans-cadres lors de la conduite d'évaluations de programme en profondeur.

Le Collège a recours à des mécanismes variés pour veiller à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**. Au moment des évaluations de programme en profondeur, un échantillon de plans de cours est analysé afin de s'assurer que les stratégies pédagogiques privilégiées sont adaptées non seulement aux objectifs du programme et du cours, mais aussi aux besoins particuliers des étudiants. Les propositions de changement qui sont consignées dans le plan d'action du rapport d'évaluation sont adoptées par le conseil d'administration, sur la recommandation de la Commission des études. La Direction des études, quant à elle, voit ensuite à ce qu'elles soient incluses dans les plans de travail des départements programmes et des regroupements et qu'une reddition de comptes soit effectuée annuellement. Le Collège veille aussi à la valeur des méthodes pédagogiques par l'évaluation des enseignements.

Cette démarche, balisée par la Politique sur l'évaluation du personnel enseignant, permet l'examen par la Direction adjointe des études de tous les plans de cours du professeur en évaluation. Les rétroactions offertes au professeur dans le cadre de cet exercice se font aussi à la lumière de l'information recueillie auprès des étudiants et collègues par l'entremise d'un questionnaire. Ces mécanismes permettent au Collège d'apporter un appui aux professeurs qui en auraient besoin. À la formation continue, les évaluations se font annuellement et, lorsque nécessaire, un suivi est réalisé à la session suivante. Un comité institutionnel de réussite a également été mis en place dans le but de diffuser les meilleures pratiques et les approches pédagogiques liées à la réussite. Préoccupé par la réussite étudiante, le Collège a mis en place différents services afin d'appuyer les étudiants ayant des besoins particuliers, comme des centres d'aide en français, mathématiques et philosophie ainsi que du tutorat par les pairs. La taille du Collège permet de repérer rapidement les étudiants qui éprouvent des difficultés et de les diriger vers un centre d'aide pédagogique ou un service approprié. Concomitamment à l'implantation de mesures d'aide, le comité institutionnel de la réussite réalise un suivi en continu et les départements et les services font une reddition de comptes sur les moyens mis en œuvre et les résultats dans les bilans annuels. L'efficacité des mesures est ainsi revue et des modifications sont apportées, le cas échéant. Les départements programmes adoptent des Règles de disponibilité et sont tenus de les transmettre au Service des activités d'enseignement. Lors de la visite, la Commission a été à même de constater que les mécanismes mis en place permettent au Collège de bien répondre aux besoins d'encadrement des étudiants.

Le Collège met en place des mécanismes pour veiller à l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins des programmes d'études. La dotation du personnel à la formation ordinaire et à la formation continue se fait en vertu de la Politique-cadre sur la gestion des ressources humaines. Cette politique contient les modalités et obligations en lien avec l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que des outils pour accompagner les étapes de ce processus. Conformément à cette politique, les départements programmes et les regroupements mettent en place, en étroite collaboration avec le Service des activités d'enseignement, un processus d'intégration et d'encadrement des nouveaux professeurs. Ces mécanismes permettent au Collège d'assurer que l'expertise des professeurs, du personnel professionnel et de soutien est en adéquation avec les besoins des programmes d'études. Des politiques particulières à certaines catégories de personnel complètent la politique-cadre et permettent au Collège de veiller à leur perfectionnement professionnel. Dès leur arrivée, les nouveaux professeurs sont rencontrés par un conseiller pédagogique afin d'obtenir un soutien pédagogique sur mesure. Ils sont évalués à la fin de la première session et cette évaluation se répète jusqu'à ce qu'elle s'avère positive. Quant aux professeurs permanents, ils sont évalués tous les sept ans. Lorsque des lacunes sont soulevées, l'accompagnement nécessaire est offert au professeur et une nouvelle évaluation est réalisée deux ans plus tard. Des outils sont aussi mis à la disposition des professeurs afin qu'ils obtiennent une rétroaction continue de la part des étudiants. Les besoins de

perfectionnement sont ciblés lors des évaluations des enseignements ainsi que lors des suivis d'implantation de programme. Le Collège organise annuellement deux journées pédagogiques afin de répondre à ces besoins. De plus, un budget de perfectionnement professionnel est prévu. Un comité institutionnel de perfectionnement a été mis en place pour assurer la tenue d'activités de développement professionnel et la reddition de comptes envers les instances syndicales et la Direction des études. Annuellement, les coordonnateurs des départements programmes, de regroupement et de la formation continue sont invités à transmettre à la Direction des ressources financières les besoins relatifs aux ressources matérielles. En préparation de l'exercice, la Direction des ressources financières rencontre les coordonnateurs afin de bien comprendre leurs demandes et de les aligner avec la planification stratégique du Collège. Les demandes compilées par la Direction des ressources financières et les décisions relatives à l'allocation sont prises avec la Direction des études. Un formulaire détaillé des demandes et des sommes allouées est ensuite remis aux coordonnateurs. Le Collège estime que son processus d'allocation des ressources financières et matérielles lui permet de répondre à la majorité des demandes.

Diverses pratiques sont mises en place par le Collège pour veiller à l'**efficacité** de ses programmes d'études. Tout d'abord, l'admission des étudiants se fait en fonction des critères recommandés par les départements programmes ou le Service de la formation continue. Le Collège s'assure ainsi de recruter des étudiants qui ont les meilleures chances de réussite dans leur programme. L'autre volet de l'efficacité met en relief les mécanismes qui assurent la qualité de l'évaluation des apprentissages. La validation des plans de cours et des épreuves finales par les départements programmes et par la Direction des études permettent d'attester l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards établis. Un processus similaire est mené par un conseiller pédagogique à la formation continue. De plus, les épreuves synthèses de programme, élaborées par les départements programmes, sont vérifiées par la Commission des études. Un processus qui est balisé par un cadre de référence. Par ailleurs, dans le cadre des suivis annuels, la Direction des études produit des tableaux de bord institutionnels pour chacun des programmes. Ces documents comportent des données sur les différentes facettes de l'efficacité du programme notamment sur le portrait des étudiants à l'entrée, sur le taux de réussite à la première session, sur le taux de diplomation, sur la persévérance des étudiants dans le programme et sur la réussite des cours de français. Chaque département programme reçoit son tableau respectif et l'analyse en comparaison avec les données du réseau. Les données recueillies à la formation continue permettent au service de porter un regard sur les AEC. Les principaux constats ainsi que les actions qui en découlent dans les deux secteurs de formation sont consignés dans les bilans annuels. Au cours de l'année 2016-2017, le Collège a produit un portrait approfondi de sa population étudiante, ce qui lui a permis de dégager 10 défis relatifs à la réussite, notamment sur la réussite en première session. Étant donné l'importance de certains cours dans le cadre du cheminement étudiant, la Commission **invite** le Collège à

approfondir son analyse des cours écueils afin de s'assurer de l'atteinte du niveau de compétence selon les standards et de l'impact sur la réussite de ces cours.

Le Collège met en œuvre diverses pratiques encadrées par la PIGPE pour veiller à la **qualité de la gestion** de ses programmes d'études. L'organisation en lien avec l'implantation des programmes se fait selon l'approche-programme. Les professeurs des disciplines spécifiques et de la formation générale, incluant les mathématiques, ainsi que les conseillers pédagogiques œuvrant dans un même programme sont regroupés dans le même département. Ce mode d'organisation facilite le fonctionnement et l'apport d'ajustements aux programmes d'études ainsi que la communication entre les parties impliquées. La Commission considère que l'approche-programme telle que mise en œuvre constitue une force du Collège. De plus, des comités de travail, comprenant des membres du département programme, sont mis sur pied au besoin pour traiter de sujets particuliers. L'assemblée des coordonnateurs de département programme et de regroupements se tient cinq fois par année et permet à la Direction des études de se pencher sur la vie départementale. En outre, le système d'information sur les programmes d'études facilite la mise en œuvre des mécanismes de gestion. Le Collège reconnaît toutefois que la PIGPE actuelle ne documente pas toutes les pratiques qui permettent l'amélioration continue de la gestion des programmes d'études. La révision prévue de la politique sera l'occasion pour le Collège de documenter et de pérenniser ses procédures. De fait, la formalisation de ces mécanismes dans la PIGPE facilitera l'implantation, le suivi et l'évaluation des programmes tout en pérennisant ces pratiques de gestion, ce que la Commission l'encourage à faire. Finalement, les étudiants reçoivent de l'information sur leur programme d'études par l'entremise du guide de choix de cours et sur le site web du Collège. De plus, chaque cours est décrit dans la fiche d'identification du programme.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

La dernière révision de la politique d'évaluation des programmes d'études a été effectuée en 2012. Le Collège s'était alors doté d'une PIGEP. Les modalités de la politique prescrivent une révision et une actualisation tous les cinq ans. Au moment de la visite, le Collège avait commencé le processus de révision de sa PIGPE. Il prévoit notamment réviser la politique de façon à implanter un processus d'évaluation de programme en continu.

Dans l'ensemble, le Cégep Gérald-Godin met en œuvre des mécanismes et des pratiques d'évaluation de programme qui lui permettent de déterminer les forces et les points à améliorer et d'y apporter des modifications, le cas échéant. La Commission souligne l'implantation d'une approche-programme cohérente ainsi qu'une application rigoureuse de la PIGPE. La Commission note également une préoccupation partagée par l'ensemble de la communauté pour la réussite étudiante. Néanmoins, étant donné l'importance de certains cours dans le cadre du cheminement étudiant, la Commission rappelle au Collège qu'elle l'invite à approfondir son analyse des cours écueils afin de s'assurer de

l'atteinte du niveau de compétence selon les standards et de l'impact sur la réussite de ces cours.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le Collège s'appuie sur sa PIEA pour veiller à l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages à la formation ordinaire et à la formation continue. La politique du Collège établit les règles institutionnelles qui balisent l'évaluation et assure son équité. Elle précise aussi les rôles et les responsabilités des différentes instances dans le processus d'évaluation des apprentissages. Finalement, la politique assure la validité des diplômes recommandés par le Collège. La politique prévoit aussi l'élaboration par les départements programmes et les regroupements de règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA). Ces règles complètent la PIEA en précisant les exigences particulières en matière d'évaluation, notamment l'équivalence, la performance individuelle lors d'un travail en équipe, les modalités de l'épreuve terminale et les règles d'évaluation du français. Les règles départementales doivent être systématiquement déposées à la Direction des études pour analyse et approbation chaque fois qu'elles subissent une modification.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège met en place des mécanismes pour veiller à la **justice** de l'évaluation des apprentissages. Les plans de cours, principal moyen d'information sur les règles d'évaluation, sont élaborés par les professeurs à l'aide du plan de formation et du plan-cadre de cours. Ces documents comprennent les objectifs, les compétences et les standards qui guident l'élaboration des plans de cours. Une grille valide la présence des principaux éléments, notamment, les modalités d'évaluation du cours, les objectifs, le contenu et le déroulement. Les plans de cours sont tout d'abord approuvés par les coordonnateurs des départements programmes et de regroupements. Une fois jugés conformes à la PIEA et aux règles départementales, ils sont transmis à la Direction des études pour approbation finale. À la formation continue, l'analyse des plans de cours se fait par un conseiller pédagogique, avec les mêmes outils, notamment la grille de validation. La présentation du plan de cours en début de session informe les étudiants sur les modalités d'évaluation des apprentissages, dont les évaluations formatives,

sommatives et celles concernant l'épreuve finale. Les étudiants prennent également connaissance des principales règles en lien avec l'évaluation des apprentissages, notamment celles de la qualité du français, la remise des travaux et les normes de présentation, la présence aux cours, la reprise d'une activité d'évaluation à la suite d'une absence, en cas de plagiat et de manquement à l'honnêteté intellectuelle ainsi que la révision de notes. Le Collège reproduit les règles de la PIEA dans l'agenda étudiant et rend disponible le texte entier de la politique sur le site web du Collège. Le portail de l'établissement et les téléviseurs-projecteurs rappellent aux étudiants les règles d'évaluation et les dates importantes. Lors de l'approbation des plans de cours, le Collège jette un regard critique sur les critères de performance afin de veiller à l'impartialité de l'évaluation des apprentissages. Les données recueillies auprès des étudiants dans le cadre de l'évaluation des enseignements ainsi que des évaluations de programme permettent également au Collège de se pencher sur ces aspects. Le cas échéant, des actions sont prévues dans les plans de travail et une reddition de comptes permet d'apprécier leur réalisation. L'agenda étudiant, le portail et le site web sont également les moyens employés pour informer les étudiants de leur accès à un droit de recours. À la formation ordinaire et à la formation continue, l'étudiant peut se prévaloir d'une demande de révision de notes. Si le professeur et l'étudiant ne parviennent pas à une entente, la demande est acheminée à la Direction des études ou de la formation continue, en vue d'être traitée par un comité de révision de notes. Par ailleurs, les litiges de nature pédagogique portant, entre autres, sur le non-respect des modalités prévues à la PIEA sont balisés par la *Procédure en cas de litige dans le cadre de la relation pédagogique entre étudiants et enseignants*. Celle-ci privilégie la résolution du litige par une rencontre entre l'étudiant et le professeur et, au besoin, avec le coordonnateur. Le dépôt d'une plainte officielle mène à l'intervention du directeur des études et d'un comité de médiation.

Afin de jeter un regard critique sur l'**équité** de l'évaluation des apprentissages, le Collège s'appuie sur divers mécanismes. D'une part, chaque plan de cours est élaboré en fonction d'un plan-cadre qui précise la pondération de l'épreuve finale de cours, le contexte de réalisation de l'épreuve finale de cours, les objectifs d'apprentissage qui s'y rattachent ainsi que les critères de performance permettant de juger de l'atteinte individuelle de la compétence. Les départements programmes et les regroupements approuvent les plans de cours et les épreuves finales à l'aide de la grille de validation. Dans les cas de non-conformité, des modifications doivent être apportées par le professeur avant que les documents ne soient transmis pour approbation finale au Service des activités d'enseignement à la formation ordinaire ou à un conseiller pédagogique à la formation continue. L'examen de plans de cours, plans-cadres, grilles de validation, évaluations finales de cours et une recension des modes et des instruments d'évaluation lors des évaluations de programme en profondeur sont un autre mécanisme déployé par le Collège. Les grilles de validation permettent aussi au Collège de se pencher sur l'équivalence de ces évaluations à la formation ordinaire et à la formation continue. La Direction des études veille à ce que les recommandations des rapports d'évaluation de programme se retrouvent dans les plans de travail des regroupements et des

départements programmes. Par ailleurs, les témoignages recueillis lors de la visite ont révélé que les pratiques liées à l'équivalence des évaluations pour un cours donné par plus d'un professeur diffèrent. La Commission est d'avis que le Collège gagnerait à s'assurer de l'efficacité de ses mécanismes en ce qui a trait à l'équivalence. Le Collège dispose également d'un cadre de référence, adopté par la Commission des études, qui balise la production des épreuves synthèses de programme. Les épreuves synthèses sont produites par les départements programmes et recommandées par la Commission des études. Celle-ci vérifie notamment que l'épreuve est une activité d'évaluation individuelle et que des modalités d'évaluation de la performance individuelle sont prévues lorsqu'elle se déroule en contexte d'équipe. Les épreuves sont révisées annuellement par les départements programmes à la lumière des difficultés rencontrées et des résultats obtenus.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le Cégep Gérald-Godin a révisé sa PIEA en 2016. Pour ce faire, le Collège a utilisé les mécanismes de révision et d'autoévaluation périodiques prévus dans la politique. Les départements programmes, les regroupements et la Direction de la formation continue font état dans leurs rapports annuels de l'application de la PIEA et des RDEA ainsi que de modifications qui ont été apportées aux RDEA. À la lumière de ces informations, la Direction des études a procédé, au cours de la période d'observation, à une évaluation de la PIEA. La Commission des études a formé un sous-comité qui s'est penché sur les articles soulevant des problèmes. Il a consulté la communauté et a formulé des propositions de changements. Ces propositions ont été adoptées par le conseil d'administration.

En conclusion, la Commission remarque que le Collège met en place des mécanismes qui lui permettent de veiller à l'équité et à la justice de l'évaluation des apprentissages. Les pratiques assurent la vérification de la conformité des plans de cours aux plans-cadres et à la PIEA. Leur approbation, combinée à une appréciation des instruments d'évaluation, permettent au Collège de s'assurer que l'évaluation est en adéquation avec le contenu enseigné. Le Collège assure également la diffusion des règles concernant l'évaluation des apprentissages et possède un mécanisme de droit de recours qui témoigne de la valeur accordée à la justice.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.
--

Les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La planification stratégique est le mécanisme que le Collège privilégie pour réaliser sa mission éducative. Au début de la période d'observation, le *Plan stratégique 2011-2015* était en vigueur. Le plus récent *Plan stratégique 2016-2021* comprend cinq grandes orientations portant sur l'innovation, l'excellence, le mode de vie, l'intégration et la collaboration. Un total de 19 objectifs découle de ces orientations. Trois de ces objectifs portent sur l'innovation, quatre traitent de l'excellence, six concernent le milieu de vie, trois ont trait à l'intégration et trois touchent la collaboration. Toutefois, la plupart d'entre eux ne sont pas formulés en résultats attendus mesurables.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification stratégique contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Le plan stratégique du Collège prévoit un mécanisme de **mise en œuvre** qu'il nomme plan d'action. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège explique qu'il est prévu que des priorités institutionnelles en lien avec les stratégies d'intervention et des moyens du plan soient déterminées par la Direction générale, validées avec le comité de direction élargi, puis adoptées par le conseil d'administration. Les plans de travail annuels des départements et services doivent ensuite être élaborés en fonction de ces priorités. Pour appuyer l'exercice, le Collège s'est doté d'un gabarit qui permet de préciser les actions, les responsabilités et les échéanciers pour chacune des actions du plan. Il est également prévu que les constats qui émanent de l'analyse des bilans annuels des plans de travail par le comité de direction alimentent la sélection des priorités institutionnelles de l'année subséquente. Or, les témoignages recueillis et les documents consultés au cours de la visite ont amené la Commission à constater que pour la période 2016-2021, le Collège a développé un document de travail qu'il nomme *Plan de match 2016-2021*. Ce dernier a été élaboré sur la base des attentes signifiées par le conseil d'administration ainsi que des intentions du *Plan stratégique 2016-2021*. Les liens entre les deux documents ne sont toutefois pas explicites. De plus, bien que le Collège ait rédigé un plan de travail synthèse pour l'ensemble des directions, aucun plan de travail institutionnel ne guide l'élaboration

des plans des directions et des services. La Commission a d'ailleurs remarqué des pratiques variables liées à l'élaboration des plans de travail annuels. Alors que certains directions et services ne réfèrent pas distinctement aux objectifs de la planification stratégique, d'autres adoptent des objectifs sans liens directs avec le plan. À la lumière de ces observations,

la Commission recommande au Collège de se doter de mécanismes afin d'assurer la mise en œuvre efficace de sa planification stratégique de manière à contribuer à l'atteinte des objectifs institutionnels.

En ce qui concerne le **suivi des résultats**, la planification stratégique prévoit qu'il est effectué par la production de bilan annuel des directions, services et départements. Une évaluation à la moitié et à la fin du parcours permet aussi l'évaluation de la progression vers les résultats attendus et l'actualisation du plan, au besoin. Or, la Commission constate qu'en adoptant sa nouvelle planification stratégique, le Collège n'a pas précisé de résultats attendus mesurables pour chaque objectif, comme elle le lui avait suggéré dans son rapport d'évaluation du *Plan stratégique 2011-2015*. Les bilans annuels produits par les services et départements font donc davantage état d'actions menées que d'un suivi en fonction des résultats attendus. De plus, le témoignage de l'évolution des objectifs stratégiques se fait plutôt sous forme de faits saillants et la Commission remarque l'absence d'un suivi officiel. Lors de la visite, le Collège a cependant informé la Commission de son intention d'élaborer un système de pilotage de façon à faire un suivi des indicateurs de résultat de son plan et permettre de le réviser. Cependant,

la Commission recommande au Collège de s'assurer de mettre en place des mécanismes de suivi des résultats de son plan stratégique.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Bien que le Cégep Gérard-Grandin ait adopté son nouveau *Plan stratégique 2016-2021* au cours de la période d'observation, le plan 2011-2015 n'a pas été actualisé en raison de l'absence d'un suivi officiel, ni même fait l'objet d'une évaluation complète. Le Collège s'est appuyé sur le bilan de mi-parcours du plan précédent pour l'élaboration de sa planification stratégique 2016-2021. La Commission a cependant constaté que la planification stratégique actuelle a été adoptée dans un moment de transition à la direction générale et que le Collège a depuis pris la décision de revoir et d'actualiser le *Plan stratégique 2016-2021* afin d'en assurer l'adhésion par sa communauté.

En somme, les mécanismes prévus à la fois pour la mise en œuvre et pour le suivi des résultats du plan stratégique ne sont pas déployés efficacement par le Collège. La Commission rappelle au Collège qu'elle lui recommande de se doter de mécanismes afin d'assurer la mise en œuvre efficace de sa planification stratégique de manière à contribuer à l'atteinte des objectifs institutionnels. Elle lui recommande également de

s'assurer de mettre en place des mécanismes de suivi des résultats de son plan stratégique.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion ne garantissent que partiellement l'amélioration continue de la qualité de la planification stratégique.

Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Les objectifs liés à la réussite se retrouvent dans la deuxième orientation du plan stratégique du Collège, soit l'excellence. Ils visent en première session la rétention et l'offre de services aux étudiants en difficulté ainsi que la diplomation, particulièrement dans les programmes techniques. Le Collège a également adopté un tiré à part de son plan de réussite. Ainsi, au début de la période d'observation, le *Plan institutionnel de réussite 2013-2015* était en vigueur, puis le *Plan institutionnel de réussite 2016-2021* a été adopté en 2016. Ce plan est arrimé à la planification stratégique et propose des moyens pour sa mise œuvre. Ainsi, pour chaque stratégie, il précise les actions, les responsables de la mise en œuvre et un échéancier de réalisation.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification liée à la réussite contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Le Cégep Gérard-Godin assure la **mise en œuvre** de ses objectifs liés à la réussite principalement par l'élaboration des plans de travail des instances concernées. La Direction des études produit un plan de travail annuel qui est ensuite transmis dans les départements programmes et les regroupements afin de guider l'élaboration de leur propre plan. La Direction des études met également à la disposition des départements programmes et des regroupements des tableaux de bord et portraits de la réussite par programme afin que la mise en œuvre des mesures d'aide à la réussite soit adéquate et réponde aux besoins particuliers des étudiants. De plus, le gabarit institutionnel guide l'élaboration des plans par les départements programmes et les regroupements. Le Collège s'assure ainsi que la prise en charge des moyens prévus au plan de la réussite se fait en conformité avec les échéanciers préalablement établis. Une reddition de comptes annuelle sur ces plans de travail est effectuée et des ajustements sont faits d'après les constats établis.

Sur la base des bilans annuels sur les mesures d'aide implantées par les départements programmes et les regroupements, la Direction des études effectue un **suivi des**

résultats liés à la réussite. Un bilan du plan de réussite est alors produit et les tableaux de bord sont mis à jour. Les résultats des bilans et les données sur la réussite sont analysés par les directions adjointes aux études et discutés en département programme afin d'évaluer les pratiques et de formuler des propositions pour l'adoption des prochains plans annuels. Les travaux des comités institutionnels, notamment celui de la réussite, contribuent à ce processus.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Au cours de la période d'observation, le Collège a procédé à la révision et à l'actualisation de son plan institutionnel de réussite. Tout d'abord, les bilans produits par les départements programmes et la Direction de la formation continue permettent au Collège d'actualiser annuellement son plan en fonction des points forts et des points à améliorer. Les travaux des comités institutionnels, dont celui sur la réussite ainsi que les suivis effectués par la Commission des études sur les mesures liées à la réussite, alimentent également cette actualisation. À la fin de la période d'implantation du plan, le comité institutionnel de la réussite a procédé à une évaluation du *Plan institutionnel de réussite 2013-2015*. Cet exercice lui a permis de tirer des constats pour l'élaboration du *Plan institutionnel de réussite 2016-2021*. De surcroît, le Collège a apporté des modifications à ses outils de travail, notamment aux gabarits de plans de travail.

Dans l'ensemble, le Cégep Gérard-Godin met en œuvre des mécanismes pour veiller à la mise en œuvre et au suivi des résultats de sa planification liée à la réussite. La Commission tient à souligner la mobilisation du personnel dans la réussite étudiante, la concertation et la prise en charge des actions liées à la réussite ainsi qu'une connaissance approfondie des caractéristiques de la population étudiante.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de la planification liée à la réussite.
--

Regard sur l'ensemble du système d'assurance qualité

L'exercice d'autoévaluation auquel s'est prêté le Collège lui a permis d'étudier les quatre composantes de son système d'assurance qualité. En conclusion de son rapport, le Collège estime que les mécanismes qu'il met en œuvre lui permettent de veiller à l'amélioration continue de la qualité de ses programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification stratégique, incluant celle liée à la réussite. Sa démonstration lui a permis de relever les points forts ainsi que les éléments à améliorer et l'a amené à élaborer un plan d'action. Le Collège souligne que les actions prévues contribueront à l'amélioration du système déjà en place.

La Commission, quant à elle, note les observations du Collège sur différents éléments de réflexion qu'elle lui a proposés. Le Collège affirme que l'exercice d'autoévaluation a fait ressortir les liens entre les différents mécanismes ainsi que leur contribution à l'amélioration continue dans l'établissement. La fréquence de l'actualisation et de la révision de ces mécanismes démontre d'ailleurs le dynamisme qui le caractérise. Le Collège est d'avis que les données qu'il recueille permettent une prise de décision en lien avec les quatre composantes de son système d'assurance qualité. Finalement, le Collège estime que l'exercice d'autoévaluation a mis en relief la participation de diverses instances dans les mécanismes assurant l'amélioration continue. La prise en charge du système d'assurance qualité se reflète d'ailleurs dans le suivi régulier de ces mécanismes par les groupes et instances et des résultats qui en découlent.

Plan d'action

À la suite de son autoévaluation, le Collège a élaboré un plan d'action. Pour chacune des quatre composantes de son système d'assurance qualité, le Collège a formulé des propositions d'amélioration auxquelles sont associés des responsables ainsi qu'une échéance. La Commission estime que les actions envisagées, notamment la production de gabarits de même que les rapprochements entre la formation continue et la formation ordinaire, sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité en fonction des points à améliorer observés par le Collège lors de son autoévaluation.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Cégep Gérald-Godin et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour assurer la qualité associée aux quatre composantes de son système d'assurance qualité. D'abord, en ce qui concerne la qualité des programmes d'études, le Collège met en œuvre une PIGPE dont le calendrier prévoit l'évaluation des programmes de la formation ordinaire et de la formation continue sur un cycle de sept ans. Cette planification permet au Collège de porter un regard critique sur les différentes dimensions de ses programmes d'études et de relever des forces et des points à améliorer. De plus, le suivi annuel des programmes ainsi que le suivi d'implantation permettent d'apporter des ajustements ponctuels. La Commission a tenu à souligner l'implantation de l'approche-programme comme étant une force du Collège. La PIGPE du Collège est aussi mise en œuvre de façon rigoureuse. Cependant, au regard de l'efficacité de ses programmes d'études et de la réussite en première session, la Commission a invité le Collège à approfondir son analyse des cours écueils afin de s'assurer de l'atteinte d'un niveau de compétence selon les standards.

Quant à l'évaluation des apprentissages, le Collège possède des mécanismes pour soutenir l'application de sa PIEA, notamment des règles départementales d'évaluation des apprentissages. Un processus d'approbation départemental et institutionnel assure la conformité des plans de cours aux plans-cadres et à la PIEA. Combiné à une appréciation des instruments d'évaluation, il permet au Collège de s'assurer que l'évaluation est en lien avec le contenu enseigné. De plus, la diffusion des règles concernant l'évaluation des apprentissages et la présence d'un mécanisme de droit de recours témoignent de l'importance accordée à la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Pour ce qui est de l'efficacité des mécanismes liés à la planification stratégique, la Commission a constaté qu'un document de travail sans lien explicite avec le plan stratégique a été développé pour la période 2016-2021. De plus, elle a remarqué que les plans de travail annuels des directions et services ne réfèrent pas toujours aux objectifs de la planification stratégique. C'est pourquoi la Commission a recommandé au Collège de se doter de mécanismes afin d'assurer la mise en œuvre efficace de sa planification stratégique de manière à contribuer à l'atteinte des objectifs institutionnels. La Commission a également constaté que le *Plan stratégique 2016-2021* ne contient pas de résultats attendus mesurables et qu'aucun suivi officiel de celui-ci n'est réalisé. Le Collège a toutefois informé la Commission de son intention d'élaborer un système de pilotage pour réaliser le suivi des indicateurs de son plan et de le mettre à jour, le cas échéant. La Commission a cependant recommandé au Collège de s'assurer de mettre en place des mécanismes de suivi des résultats de son plan stratégique.

Finalement, le Collège a instauré des mécanismes qui lui permettent de veiller à la qualité de la planification liée à la réussite. Intégré à son plan stratégique, le *Plan institutionnel de réussite 2016-2021* guide la mise en œuvre des actions relatives à la réussite étudiante en prévoyant des responsables et des échéanciers. Le Collège réalise également le suivi des indicateurs liés à la réussite et actualise le plan de réussite en conséquence.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le cégep Gérard-Godin souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission pour l'évaluation de l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et celle de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite.

Le Collège a également fait part à la Commission des actions menées concernant les points à améliorer relevés dans le rapport d'évaluation. Il a notamment actualisé son Plan stratégique qui devient le Plan stratégique 2018-2022 et élaboré un gabarit de plan de travail pour les Directions. De plus, il a développé une *Feuille de route 2018-2022* pour réaliser le suivi des indicateurs de résultats.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME